

Eduquer à l'environnement, Education à la citoyenneté convergences et difficultés

Où nous proposerons des éléments de définition de l'Education à l'environnement (EE) et de l'Education à la Citoyenneté (EC). Où nous allons explorer ensemble en quoi l'EE participe aujourd'hui d'une EC, et quels progrès devraient fournir les éducateurs à l'environnement pour améliorer la situation (d'après l'auteur).

Introduction : l'école serait-elle la seule institution à assurer l'éducation à la citoyenneté ?

L'école est très souvent citée comme le système de référence français d'une éducation à la citoyenneté, et l'essentiel des ouvrages consacrés à l'EC le sont en référence à l'école. Pourtant, si l'école doit en être un vecteur important et qu'elle doive offrir la cohérence décrite ci-dessus, d'autres systèmes de formation ou d'accompagnement doivent jouer leur rôle pour garantir la diversité des messages. Le système associatif, honoré en 2001, et notamment les associations et les mouvements d'éducation populaires, en est un, qui peut participer autant que l'école, pour peu qu'un état favorise son implantation dans la durée sans l'obliger à être son faire valoir.

Ces systèmes non centralisés jouent pourtant un rôle fondamental, et sont peu reconnus comme tel. Ils patissent d'une image « dilettante », périphérique à l'école (activités parascolaires, ou loisirs) et même de roue de secours lorsque justement l'école ne sait plus quoi ou comment faire. Il n'y a qu'à lire Bernard Rey qui écrit, confirmant ainsi que la réflexion sur l'éducation est, comme le dénoncent de plus en plus de chercheurs et de militants pédagogiques, prisonnière de la forme scolaire¹ : « Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a guère d'autres lieux que l'école pour instituer cette forme de rapport », « un rapport pacifié à autrui : un rapport où, en me rendant aux arguments déployés par autrui et que j'ai compris, je me soumetts non pas à lui, mais à ma raison. »².

D'autres diraient : heureusement qu'il n'y a pas que l'école et son enseignement, qu'il y a les associations et leurs éducateurs (bénévoles et professionnels) pour atteindre ces objectifs, que l'EC en actes n'est pas le domaine réservé, et protégé, de l'école ... Les courants de l'éducation au développement, de l'éducation populaire, de l'éducation scientifique, etc., ce que l'on appelle l'éducation non formelle, mérite aussi notre attention sur ce sujet. C'est ce que je souhaite explorer avec l'EE, en proposant d'identifier ce qui en effet participe de l'EC, mais sans cacher son incomplétude.

I - Education à l'environnement : quelques éléments pour comprendre

Un peu d'histoire

Dans les années 60, les acteurs de l'Education à l'Environnement (EE) étaient des écologistes ou des scientifiques naturalistes qui, chacun sur son territoire, tentait de faire passer un message de respect et de protection de la nature. De fait, un éducateur à l'environnement il y a trente ans n'a pas le même profil qu'aujourd'hui. De naturaliste qui devait réfléchir aux moyens pédagogiques de faire passer son message de protection, il devient pédagogue qui doit réfléchir aux méthodes les plus cohérentes possibles avec des finalités qui ont évolué. Les questions d'actualités sur l'environnement, comme le livre portant ce titre nous les décrivent³, ne sont plus uniquement des questions d'écologie et de protection de la faune et de la flore, mais traitent d'effet de serre, de désertification, d'énergie, de couche d'ozone, de déchets, d'agriculture durable, de biotechnologie, de consommation, etc. tout autant que de biodiversité.

En passant d'une problématique de « nature » à celle « d'environnement », l'animation nature s'est transformée en éducation à l'environnement, et les programmes pédagogiques ou les outils ne permettent plus uniquement de traiter l'écologie des tourbières ou la détermination des arbres, mais intègrent le patrimoine bâti, le tri des déchets, la gestion de l'eau, l'environnement urbain, le paysage, l'économie, les sciences sociales, etc. En passant d'un statut de militant (qu'il soit « écolo » ou enseignant) qui travaillait dans l'optique d'une éducation *pour* l'environnement, au statut d'animateur proposant une éducation à l'environnement plus globale, qui doit intégrer plus de publics, plus de partenaires sur des projets plus complexes, l'éducateur à l'environnement s'est petit à petit professionnalisé. Il compose plus qu'il ne s'oppose, il propose plus qu'il n'impose.

Les lois sur la protection de la nature de 1976, l'entrée de l'écologie dans les programmes de l'enseignement agricole, l'émergence d'une culture pédagogique spécifique (l'étude du milieu ou l'éducation scientifique et technique par exemple, que défrichèrent les associations d'éducation populaire et quelques précurseurs), si elles rompent l'isolement

¹ L'expression est empruntée à Guy Vincent, auteur d'un ouvrage portant ce titre.

² Op. Cit. p. 8 et 9.

³ A. Giordan, J. Denis-Lempereur (sous la direction), 12 questions d'actualités sur l'environnement, Ministère de l'environnement, 1996.

des praticiens, n'ont pour autant pas permis aux praticiens d'analyser collectivement leur travail, et de faire ainsi émerger un discours critique sur l'EE.

Ce n'est qu'en 1983 qu'une cinquantaine d'animateurs et d'enseignants décidèrent de se rencontrer pour échanger sur le sujet spécifique de l'EE ; ce furent les premières rencontres organisées par le réseau Ecole et Nature. Depuis, les animateurs nature et les enseignants motivés ne sont plus les seuls à faire de l'EE : la complexité du sujet et son institutionnalisation ont fait augmenter de façon considérable le nombre d'acteurs différents impliqués dans l'EE. Elus, entreprises privées et publiques, ministères de l'éducation nationale, de l'environnement, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports, collectivités territoriales, parents et bien sûr animateurs et enseignants construisent des projets en partenariat.

Depuis 1983, le réseau Ecole et Nature s'est renforcé avec près de 600 structures adhérentes et 800 adhérents physiques, il est aujourd'hui reconnu par la profession et les institutions. Dix-huit réseaux régionaux se sont créés où sont présents l'ensemble des acteurs cités ci-dessus, et quelques réseaux départementaux ont vu le jour plus récemment. Ces réseaux territoriaux d'EE sont les révélateurs sociaux du nouveau projet social que proposent les éducateurs à l'environnement : l'EE doit pénétrer l'ensemble des activités éducatives, professionnelles et de loisirs puisque le message concerne tous les citoyens, de toute la planète.

Un développement international de l'EE va par ailleurs s'initier au Québec en 1997 où se tient le premier forum francophone de l'éducation relative à l'environnement. Il réunit 700 personnes de près de cinquante pays différents. Ce forum sera suivi en 2000 par les assises nationales françaises de l'EE de Lille qui regroupèrent 1200 acteurs dont le travail, hormis les rencontres, débats et autres échanges d'expériences, fut de rédiger un plan national d'action⁴. Pour l'occasion, un Collectif Français pour l'Education à l'Environnement se constitue, il est fort aujourd'hui d'une soixantaine de membres (syndicats enseignant, fédérations nationales diverses, ...) et, à son tour, a organisé le forum international et francophone planet'ERE 2 en novembre 2001 à l'UNESCO, Paris.

L'éducation à l'environnement est aujourd'hui un sujet discuté politiquement, l'avènement du développement durable a participé à son institutionnalisation, les recherches et les colloques sur l'EE commencent à se développer, le projet est devenu politique et planétaire.

Eléments de définition de l'EE

Aujourd'hui, la littérature propose de multiples définitions de l'EE. J'en retiendrai une, simple, et qui a l'avantage de ne pas nier ses origines « écolo », une définition construite par la synergie de deux objectifs complémentaires : l'éducation pour l'environnement et l'éducation par l'environnement.

L'éducation POUR l'environnement œuvre à responsabiliser les individus sur leur environnement. La connaissance, la gestion et la préservation de l'environnement sont des objectifs à atteindre et l'éducation est un moyen. C'est l'acception la plus couramment utilisée.

Or, l'environnement ne se regarde pas lui-même, seul l'homme a ce regard introspectif qui petit à petit s'excentre pour observer ce qui environne son personnage : famille, paysage, planète. Ainsi, étudier ou simplement observer l'environnement, c'est s'étudier ou s'observer soi-même.

Ainsi, si l'éducation PAR l'environnement considère que l'environnement est un thème très riche, qui passionne, qui motive, et qui permet de travailler sur un très grand nombre de concepts, de matières, de comportements, elle focalise ses objectifs sur le développement affectif, sur l'épanouissement de la personne qu'elle se donne pour mission d'enrichir. Les approches esthétiques et physiques, regroupées généralement sous le terme d'approche sensible, sont au cœur de cette option. Dans ce cas là, la posture des éducateurs, l'énergie, les outils et démarches pédagogiques serviront des objectifs d'expression des individus, de socialisation, de bien-être. L'environnement est donc considéré comme un support de formation.

L'éducation A l'environnement procède de la synergie des deux tendances afin d'atteindre un équilibre en terme de finalités. La prise de conscience de la complexité, de la fragilité et de l'acuité des relations de l'homme avec son milieu exigent une éducation pour l'environnement qui permette aux individus "*d'acquérir les connaissances, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement, et la gestion de la qualité de l'environnement*".⁵(UNESCO 1977).

Mais elle ne saurait se satisfaire d'une acquisition de savoirs et savoir-faire puisqu'il s'agit bien d'une éducation qui, en tant que telle, doit s'intéresser au développement des individus et des groupes, et donc favoriser également un développement sensible et intellectuel des personnes, puiser dans l'éducation par l'environnement un projet humaniste.

Aucune hiérarchie n'est établie entre ces deux approches, si ce n'est en regard des diverses situations pédagogiques auxquelles les éducateurs sont confrontés.

⁴ CFEE, plan national d'action pour un développement de l'EE : propositions, CFEE, 2000.

⁵ UNESCO, conférence de Tbilissi (1977), cité par Réseau Ecole et Nature, Guide pratique d'éducation à l'environnement, Chronique sociale, 1999, p. 36.

II - Education à la citoyenneté : quelques éléments pour comprendre l'EE

Quelle citoyenneté ?

C'est évidemment une proposition discutable (et discutée), mais je propose de cerner la notion de citoyenneté à travers trois pôles :

- Le pôle des valeurs démocratiques fondées sur les Droits de l'Homme et la démocratie, c'est un « contenu » évolutif et dynamique, « *un principe dynamogène et régulateur : dynamogène, il impulse et anime la conduite, l'activité, les stratégies, les choix d'objectifs des personnes, des institutions et des groupes sociaux ; régulateur, il constitue une norme de jugement et d'évaluation de ces conduites, activités, ...* »⁶.
- Le pôle⁷ des actes et des organisations qui se décline trois ensembles : 1) le vivre ensemble et la manière d'être individuelle, 2) l'engagement et la prise de décision, 3) l'existence d'un système accueillant la citoyenneté en acte (peut-on éduquer à la démocratie dans une dictature ?).
- Le pôle des savoirs qui rendra le monde intelligible et qui développera des compétences qui permettent un jugement exercé par la raison.

Ces trois pôles ne sauraient pourtant nous satisfaire, sans qu'ils soient articulés. En effet, il y a des "vivre ensemble" totalitaires, d'où la nécessité d'articuler le pôle des actes avec celui des valeurs pour que l'exercice citoyen soit démocratique, non-violent, etc. Comme nous le rappelle Perrenoud, « *parmi les douze "dignitaires" nazis qui décidèrent de la création des camps d'extermination, plus de la moitié avaient un doctorat.* »⁸

Quelle éducation à la citoyenneté ?

En suivant les trois pôles définissant la citoyenneté, nous proposerons logiquement trois axes éducatifs.

En ce qui concerne l'éducation aux valeurs, celle-ci pose quelques problèmes aux éducateurs :

- problème didactique : la didactisation des valeurs est-elle possible ? souhaitable ?⁹
- problème déontologique : doit-on aujourd'hui moraliser les futurs citoyens ? Ou doit-on, comme nous le propose DeFrance, accepter que la formation à la citoyenneté « *n'est pas tant une question de transmission de valeurs que d'apprentissage des procédures grâce auxquelles les valeurs peuvent se construire, les libertés s'articuler* »¹⁰.

Les deux autres axes posent moins de problèmes quant à leur traduction en terme éducatif. L'instruction du citoyen éclairé, si elle est devenue une finalité étouffant les autres dans notre système éducatif, joue un rôle indiscutable :

- la culture générale : où il est question de comprendre le monde dans laquelle on vit,
- les savoirs fondamentaux : écrire et lire notamment paraissent incontournables tant ils conditionnent l'ensemble des autres acquisitions.
- la connaissance des institutions : les systèmes d'organisation des sociétés (démocratique, monarchique, dictatoriale, etc.), le fonctionnement des partis politiques, l'histoire des sociétés, etc.
- les connaissances qui régissent les rapports entre les personnes et les peuples : la Loi, les droits, les devoirs, etc.

Enfin, une éducation aux actes et en actes, si elle est assez bien définie dans les préconisations ou les recommandations des militants pédagogiques, ou des circulaires, est difficilement mise en application dans l'école, même si celle-ci, comme le dit Galichet, « *ne saurait se contenter d'enseigner une égalité abstraite et formelle ou de la réaliser par l'accès à tous à un minimum d'instruction commune, [...] elle doit aller plus loin et mettre en pratique dans son organisation, ses méthodes, ses contenus, les activités qu'elle propose, cette essence de la vie démocratique qu'elle propose ...* »¹¹

III - L'éducation à l'environnement peut-elle contribuer à l'éducation à la citoyenneté ?

Je propose d'explorer cette question en dégagant trois points de convergences explicites entre l'EE et l'EC, et trois points de divergences (qui constituent donc des progrès à réaliser pour les éducateurs à l'environnement).

Eléments de convergences

1- L'EE contextualise l'action individuelle dans la société et oblige l'acteur à considérer les effets de son action sur son environnement. Dans tous les cas de figure, **l'environnement est non seulement un objet physique, la nature, mais il est également un objet social, politique, culturel, il est transformé en territoire de l'espèce humaine.** L'EE s'y définit alors à travers deux objectifs convergents avec l'EC : **l'éducation au vivre et décider ensemble, et l'éducation**

6 A. Mouniotte, *Eduquer à la démocratie*, cerf, paris, 1994, p.35

⁷ « *Seul l'individu est et peut-être citoyen ; tout collectif quel qu'il soit ne saurait donc être défini que comme un ensemble, une association à la fois contractuelle et conflictuelle de citoyens, c'est à dire de volontés individuelles confrontant dans un débat démocratique leurs jugements et leurs exigences* » F. Galichet, *L'éducation à la citoyenneté*, anthopos, paris, 1998, p. 84

⁸ « *L'école ne sert à rien* », La tribune de Genève, octobre 2001.

⁹ Mouniotte, op.cit. p. 35 à 47.

¹⁰ B. DeFrance, « *Oui, l'école peut éduquer à la citoyenneté* », Les idées en mouvement, n°38, 1996.

¹¹ op.cit. p. 56.

à la responsabilité ; et un objectif spécifique : l'instruction du citoyen éclairé **par l'apprentissage de l'environnement en tant qu'objet d'étude (savoirs et enjeux)**.

2- **Souhaiter que l'apprenant devienne un individu responsable** est également un gage de convergence explicite. Les EE n'entendent pas former des foules obéissant au doigt et à l'œil d'un despotisme environnemental, fût-il « juste » pour l'environnement. **L'éducation à l'esprit critique** est un objectif fondamental de l'EE, **au service d'un projet social**, même s'il s'agit, et cela rend l'objet plus complexe, d'être aussi **au service d'un projet de développement durable**. L'individu doit s'y émanciper personnellement, développer sa sensibilité autant que sa raison, pour décider collectivement, avec l'autre, ou contre l'autre¹².

3- Enfin, il est également explicite que le projet de l'EE est un **projet de société moderne**. Le sens donné à l'action de terrain est puisé dans un ensemble de valeurs elles-mêmes constitutives de l'EC, et la conservation de la spécificité de l'EE n'empêche pas l'ouverture vers d'autres mouvements ni l'intégration à une dynamique sociale plus large. **L'EE est attachée à la démocratie, à la participation, aux droits de l'homme**, et s'intéresse à tous les grands sujets de société du monde moderne.

Eléments de divergences (des difficultés et des progrès à réaliser)

Pour autant, si les éléments de convergence de l'EE moderne avec l'EC sont explicites (et explicités par les éducateurs eux-mêmes), nous pouvons formuler quelques critiques. Non pas pour donner raison aux détracteurs de l'EE et de tout autre projet éducatif souhaitant participer à l'EC avec l'école, mais au contraire pour que l'EE s'en saisisse, critique à son tour nos observations, et mette en chantier ce qui devrait l'être.

A nos yeux, trois observations peuvent être faites.

1- Le rapport à **la loi**, et par conséquent **le travail sur les droits et les devoirs**, est peu abordé en EE. Si les EE n'en font pas, eux, mention comme un frein, il reste qu'il constitue **un champ incontournable du cadre de référence spécifique de l'EC**. Les EE ne s'en sont pas saisis, ou très peu : soit qu'**ils ne l'envisagent pas comme un objectif noyau de l'EE** (ce qui relève alors d'une réelle divergence car ils n'en ont pas l'intention), soit qu'**ils n'en maîtrisent pas les principes pédagogiques** pour travailler cet axe (ce qui relève alors d'un manque de compétences ou d'une méconnaissance).

2- Une autre réserve concerne **la cohérence de l'éducateur à l'environnement sur le terrain avec les principes d'une éducation démocratique**, nécessaires à tout projet éducatif se réclamant d'une EC. Il ne s'agit pas d'une attaque des individus-éducateurs -l'urgence de la protection de la nature ou la santé des personnes, sont d'excellentes justifications d'une éducation partisane-, il est simplement légitime de s'interroger **sur l'application réelle d'une éducation émancipatrice, qui n'endoctrine pas** les sujets apprenants¹³, alors que les discours disent le contraire.

De même, les actions et la réflexion pédagogiques pour travailler sur les valeurs, sur l'animation de débat social et philosophique, la réflexion sur l'éthique de l'EE, si elles émergent, mériteraient certainement d'être développées.

3- Enfin, le constat que le projet de l'EE est un projet social et moderne ne suffit pas à en faire un projet démocratique. Un des principes de l'EC est l'accès pour tous à la culture, au travail, aux droits, etc. Si elle ne doit pas tomber dans le travers d'une massification qui délaisse la qualité au profit de la quantité, **elle ne remplit pas les conditions quantitatives** que réclame la citoyenneté (demos, en grec, *le peuple*, tout le peuple). Le public est essentiellement scolaire et encore peu touché, **alors qu'une citoyenneté en actes se construit avec tous les membres d'une société**. L'institutionnalisation des dispositifs d'EE est encore balbutiante, voire repoussée par certains, et **le projet reste entendu comme révolutionnaire** alors qu'il est censé être intégrateur. La démocratisation de l'EE n'est pas accomplie.

En conclusion, si nous devons répondre à la question initiale en une phrase simple, ce sera celle-ci : oui, l'éducation à l'environnement remplit des conditions fondamentales qui la font participer à une éducation à la citoyenneté, les fondements théoriques, le discours des acteurs et les actions menées convergent dans ce sens. Et si l'éducation à l'environnement doit progresser, elle le fera d'autant mieux que l'école de la république lui ouvrira ses portes.

¹² Parmi les quatre justifications de l'EE, Merieu relevait la fonction de critique sociale : « *L'Éducation à l'Environnement doit permettre l'émergence de citoyens résistants* ». Conférence donnée à l'UNESCO –Planet'ERE 2. Paris, 2002.

¹³ Un ami, éducateur à l'environnement, me disait lors d'un entretien que je menais avec lui pour explorer ces questions : « *Je me fais fort de faire lever demain matin, la main ou le bras aux enfants en criant Heil Hitler. Il n'y a pas de problème sur l'objet nature, on est dans de la séduction très facile. Je leur montre des bestioles fabuleusement belles, je leur dis qu'il y a des salauds qui les menacent, qu'il faut les flinguer. On peut fabriquer des commandos* ».